

# CV1-2960 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Date de révision :  
02/05/2016

Date d'émission :  
25/10/2013

Version : 2.0

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : CV1-2960 Part A  
Autres moyens d'identification : Silicone à volatilité contrôlée, conductrice de chaleur

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Caractéristiques d'utilisation : Industrielle  
industrielle/professionnelle  
Utilisation de la substance/du mélange : Permettre un transfert de la chaleur entre des composants électriques/électroniques et leurs dissipateurs thermiques. Réservé à l'usage professionnel.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

### 1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NuSil Technology LLC  
1050 Cindy Lane  
Carpinteria, California 93013  
USA  
+1 805 684 8780  
[ehs@nusil.com](mailto:ehs@nusil.com)  
[www.nusil.com](http://www.nusil.com)

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 800 424 9300 CHEMTREC (aux États-Unis) ; +1 703 527 3887 CHEMTREC (international et maritime)

## SECTION 2 : Identification des risques

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

### Effets physico-chimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

### 2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pas d'étiquetage applicable

### 2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

### 3.1. Substance

Sans objet

### 3.2. Mélange

# CV1-2960 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Nitruure de bore (NB)	(N° CAS) 10043-11-5 (N° CE) 233-136-6	55 à 60	Non classé

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
- Premiers secours en cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position lui permettant de respirer facilement. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers secours en cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement avec de l'eau en abondance. Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.
- Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de douleurs, de clignements ou de rougeurs persistants.
- Premiers secours en cas d'ingestion : Consulter un médecin en cas d'ingestion d'une grande quantité de produit. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/Lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions prévues et normales d'utilisation.
- Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Peut causer une légère irritation cutanée.
- Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Peut causer une irritation oculaire.
- Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.
- Symptômes chroniques : Aucun connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un moyen d'extinction approprié pour l'incendie présent.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'application d'un jet d'eau sur le produit chaud peut provoquer la formation de mousse et augmenter l'intensité de l'incendie.

### 5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais brûle à des températures élevées.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de prévention de l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.

# CV1-2960 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

- Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. Empêcher les résidus d'extinction de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne PAS respirer les vapeurs, brouillards, aérosols.

#### 6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

#### 6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

- Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

### 6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Informer les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Absorber et/ou confiner le déversement à l'aide de matériaux inertes, puis placer dans un récipient approprié. Éliminer de façon sûre, conformément aux réglementations locales/nationales.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'en-tête 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre surface de peau exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

- Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Produits incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Permettre un transfert de la chaleur entre des composants électriques/électroniques et leurs dissipateurs thermiques. Réservé à l'usage professionnel.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nitrure de bore (NB) (10043-11-5)		
Lettonie	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	6 mg/m <sup>3</sup>
Lituanie	IPRV (mg/m <sup>3</sup> )	6 mg/m <sup>3</sup> (hexagonale et cubique)
Lituanie	Catégorie chimique LEMT (LT)	Substance fibrogène
Roumanie	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>

# CV1-2960 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

<b>Nitru de bore (NB) (10043-11-5)</b>		
Roumanie	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Assurer le respect de toute la réglementation nationale/locale.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Éviter toute exposition non indispensable.



Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques ou des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats. Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut dépasser les limites établies en milieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanche
Odeur	: Légère
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: Données non disponibles
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Données non disponibles
Point de fusion	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: > 275 °C (> 527 °F)
Température d'inflammation spontanée	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Densité relative	: 1,5 (eau = 1)
Solubilité	: Données non disponibles
Coefficient de distribution : n-octanol/eau	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: 900 000 cP
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés oxydantes	: Données non disponibles

# CV1-2960 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Limites explosives : Données non disponibles

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : < 1 %

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures et aux pressions standard.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

### 10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Matériaux incompatibles.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de silicium. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote. Oxydes de bore.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Nitrure de bore (NB) (10043-11-5)	
DL50 orale chez le rat	> 5 000 mg/kg poids corporel
CL50 par inhalation chez le rat (Poussières/Brouillards – mg/l/4 h)	> 5 mg/l/4 h

Corrosion/Irritation cutanée : Non classé

Lésion/Irritation oculaire grave : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Risque d'aspiration : Non classé

Effets et symptômes néfastes potentiels sur la santé humaine : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas d'information supplémentaire disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

CV1-2960 Part A	
Persistance et dégradabilité	Non spécifié.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

CV1-2960 Part A	
Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié.

# CV1-2960 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition approprié ONU

Sans objet

### 14.3. Classe(s) de risque pour le transport

Sans objet

### 14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

### 14.5. Risques pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information complémentaire disponible

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'information supplémentaire disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et du Code IBC

Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

#### 15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substances REACH avec des restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

Teneur en COV : < 1 %

#### 15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

# CV1-2960 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

### SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements :

Section	En-tête de section	Changement	Date du changement
1	Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération	Modifié.	02/05/2016
2	Identification des risques	Modifié. Suppression des informations DSD/DPD.	02/05/2016
3	Composition/Informations sur les ingrédients	Modifié. Suppression des composants non classés. Suppression des informations DSD/DPD.	02/05/2016
15.1	Réglementation de l'UE	Modifié	02/05/2016

Date de révision : 02/05/2016

Sources des données : Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

FDS NuSil – SGH de l'UE

*Nous estimons que les informations contenues dans le présent document sont à jour à la date de cette fiche de données de sécurité, et sont fournies en toute bonne foi. Étant donné que l'utilisation de ces informations et de ces avis, ainsi que les conditions d'utilisation du produit, ne sont pas sous le contrôle de NuSil Technology, il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit.*

# CV1-2960 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Date de révision :  
02/05/2016

Date d'émission :  
25/10/2013

Version : 2.0

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : CV1-2960 Part B  
Synonymes : Silicone à volatilité contrôlée, conductrice de chaleur

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Caractéristiques d'utilisation industrielle/professionnelle : Réservé à l'usage professionnel.  
Utilisation de la substance/du mélange : Permettre un transfert de la chaleur entre des composants électriques/électroniques et leurs dissipateurs thermiques.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

### 1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NuSil Technology LLC  
1050 Cindy Lane  
Carpinteria, California 93013  
USA  
+1 805 684 8780  
[ehs@nusil.com](mailto:ehs@nusil.com)  
[www.nusil.com](http://www.nusil.com)

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 800 424 9300 CHEMTREC (aux États-Unis) ; +1 703 527 3887 CHEMTREC (international et maritime)

## SECTION 2 : Identification des risques

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée 2 H315

Irritation oculaire 2 H319

Texte complet des classes de danger et des mentions de danger : voir la section 16

#### Effets physico-chimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

### 2.2. Éléments d'étiquette

#### Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes d'avertissement (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Mentions de danger (CLP) : H315 – Provoque une irritation cutanée.  
H319 – Provoque une grave irritation oculaire.  
Conseils de prudence (CLP) : P264 – Se laver les mains, les avant-bras et les autres surfaces de peau exposées soigneusement après manipulation.



# CV1-2960 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un dispositif de protection des yeux et du visage.  
P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P321 – Traitement particulier (voir la section 4 sur cette FDS).  
P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

### 3.1. Substance

Sans objet

### 3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acide silicique (H <sub>4</sub> SiO <sub>4</sub> ), ester tétraéthyle, produits de réaction avec le diméthylchlorosilane	(N° CAS) 68988-57-8 (N° CE) 273-531-0	25 à 30	Liquide inflammable 3, H226 Irritation cutanée 2, H315 Irritation oculaire 2, H319

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible). En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Premiers secours en cas d'inhalation : Lorsque les symptômes se manifestent : sortir à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers secours en cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Arroser abondamment d'eau la zone concernée pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer à l'eau avec précaution pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Premiers secours en cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

# CV1-2960 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/Lésions : Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation oculaire.
- Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Entraîne une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Provoque une grave irritation oculaire.
- Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.
- Symptômes chroniques : Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un moyen d'extinction approprié pour l'incendie présent.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie. L'application d'un jet d'eau sur le produit chaud peut provoquer la formation de mousse et augmenter l'intensité de l'incendie.

### 5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de prévention de l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. En cas d'incendie majeur et de quantités importantes : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion.
- Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.
- Autres informations : Consulter la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer (vapeurs, brouillards, aérosols).

#### 6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

#### 6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

- Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

### 6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

# CV1-2960 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Confiner les déversements à l'aide de digues ou de produits absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Les déversements doivent être contenus grâce à des barrières mécaniques. Transférer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'en-tête 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et les autres surfaces exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.
- Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Conserver/Entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.
- Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Permettre un transfert de la chaleur entre des composants électriques/électroniques et leurs dissipateurs thermiques. Réservé à l'usage professionnel.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'information supplémentaire disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Assurer le respect de toute la réglementation nationale/locale.
- Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter un appareil de protection respiratoire.



- Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.
- Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.
- Protection des yeux : Lunettes de protection contre les produits chimiques ou masque de protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats.

# CV1-2960 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Protection respiratoire	: Utiliser un appareil respiratoire approuvé ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut dépasser les limites établies en milieu de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.
Autres informations	: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Transparente
Odeur	: Légère
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: Données non disponibles
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Données non disponibles
Point de fusion	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: > 93,3 °C (> 200 °F)
Température d'inflammation spontanée	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Densité relative	: 0,95 à 1 (eau = 1)
Solubilité	: Données non disponibles
Coefficient de distribution : n-octanol/eau	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés oxydantes	: Données non disponibles
Limites explosives	: Sans objet

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 25 à 30 %
---------------	-------------

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

### 10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Sources d'inflammation. Matériaux incompatibles.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). hydrocarbures. Oxydes de silicium. Peut libérer des gaz inflammables.

# CV1-2960 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion/Irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésion/Irritation oculaire grave	: Provoque une grave irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Nom d'expédition approprié ONU

Sans objet

#### 14.3. Classe(s) de risque pour le transport

Sans objet

#### 14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

#### 14.5. Risques pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information complémentaire disponible

# CV1-2960 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'information supplémentaire disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et du Code IBC

Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

#### 15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substances REACH avec des restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

Teneur en COV : 25 à 30 %

#### 15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements :

Section	En-tête de section	Changement	Date du changement
1	Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération	Modifié.	02/05/2016
2	Identification des risques	Modifié. Suppression des informations DSD/DPD.	02/05/2016
3	Composition/Informations sur les ingrédients	Modifié. Suppression des composants non classés. Suppression des informations DSD/DPD.	02/05/2016
9	Propriétés physiques et chimiques	Modifié	02/05/2016
14	Informations relatives au transport	Modifié	02/05/2016

Date de révision : 02/05/2016

Sources des données : Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Texte complet des mentions de danger et EUH :

Irritation oculaire 2	Lésion/Irritation oculaire grave, catégorie 2
Liquide inflammable 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Irritation cutanée 2	Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 2
H226	Liquide et vapeur inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée

# CV1-2960 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

H319	Provoque une grave irritation oculaire
------	--

FDS NuSil – SGH de l'UE

*Nous estimons que les informations contenues dans le présent document sont à jour à la date de cette fiche de données de sécurité, et sont fournies en toute bonne foi. Étant donné que l'utilisation de ces informations et de ces avis, ainsi que les conditions d'utilisation du produit, ne sont pas sous le contrôle de NuSil Technology, il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit.*